

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 17 JANVIER 2020

Date de convocation : 10 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GANCHE Bruno (arrivée à 21h00), M. JOUBERT Eric, Mme HERVÉ Martine, M. GRIVEL Roland, M. HAMELIN Denis, M. GAUTIER Daniel, M. DENOUAL Nicolas, Mme DENIS Joëlle

Absent(s) excusé(s) : Mme BERGER Soizic

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Date de convocation : 10/01/2020

Date d'affichage : 10/01/2020

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Martine

Ordre du jour :

- Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision du PLU de Combourg
- Travaux voirie hors agglomération 2020
- Mise en accessibilité de la Mairie : emprunt (sélection)
- Questions diverses

2020-01 - Avis du Conseil Municipal sur le projet de révision du PLU de Combourg

Le Conseil Communautaire de Bretagne Romantique a arrêté le projet de révision du PLU de Combourg par délibération du 28 novembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code l'Urbanisme, le projet arrêté est soumis au Conseil Municipal de Trémeheuc.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable sur le projet arrêté de révision du PLU de Combourg ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2020-02 - Travaux voirie hors agglomération 2020

Le 1er janvier 2018, la compétence voirie a été entièrement transférée à la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR). Un Plan Pluriannuel d'Investissement voirie sur 2018, 2019 et 2020 (PPI 2018-2020) a été établi après concertation entre le service voirie de la CCBR et les élus de la commune de Trémeheuc.

Le 1er janvier 2020, la CCBR a retransféré la partie en agglomération de la compétence voirie à la commune de Trémeheuc. Ce nouveau transfert a mis un terme au PPI 2018-2020.

Les élus de Trémeheuc doivent désormais délibérer sur un programme de travaux voirie hors agglomération et un programme de travaux voirie en agglomération.

Hors agglomération, dans le PPI 2018-2020, des travaux à hauteur de 12 050.00 € HT, soit 14 460.00 € TTC (devis CCBR), étaient prévus pour la modernisation du chemin rural menant au n° 6 La Galerie. Ces travaux nécessitent un complément de 5436.69 € HT, soit 6524.03 € TTC (devis CCBR).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner par rapport à ces deux devis qui composent le programme travaux voirie hors agglomération de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Acte et valide le devis à hauteur de 14 460.00 € TTC pour les travaux à La Galerie déjà prévus au PPI 2018-2020 ;**
- **Valide le devis à hauteur de 6 524.03 € TTC pour compléter les travaux déjà prévus à La Galerie ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

2020-03 - Mise en accessibilité de la Mairie : emprunt (sélection)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil Municipal (délibération 13-2014 du 11 avril 2014), il a lancé le 9 décembre dernier une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'obtention d'un prêt de 300 000 € afin de financer l'opération de mise en accessibilité-restructuration de la Mairie de Trémeheuc.

Les réponses étaient attendues pour le 9 janvier 2020. Quatre établissements ont répondu à la consultation dans les délais : la Caisse d'Epargne, la Banque Postale, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne.

Le Crédit Mutuel de Bretagne, dans sa réponse, propose sur 15 ans un taux fixe de 0.63 % pour le remboursement du prêt, en amortissement progressif (proposition 1) ou en amortissement linéaire (proposition 2). Les frais de dossier s'élèvent à 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir, dans le cadre de l'opération de mise en accessibilité-restructuration de la Mairie de Trémeheuc, la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne pour le prêt de 300 000 €, avec remboursement sur 15 ans, au taux fixe de 0.63 %, en amortissement linéaire (proposition 2) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Questions diverses

Au sujet de la création des aires d'aspiration incendie, Monsieur le Maire a retenu les devis du service voirie de la CCBR à hauteur de 3066.44 € TTC pour La Garenne et 1988.56 € TTC pour Pierre Fendue.

Le Maire, Pierre SORAIS